

LA FORMATION PDSP SE DÉROULE EN 2 PARTIES :

PARTIE 1 - Formation théorique en ligne (autonome) – 3,5 heures

À compléter au moins 1 semaine avant la formation pratique.

PARTIE 2 - Formation pratique en classe – 7,5 heures

Étape 1 : Compléter la formation en ligne

Inscription à l'ASSTSAS

À faire au moins une semaine avant le début de votre formation théorique

 [Portail d'inscription](#)

Étapes à suivre :

1. Créer un compte sur le portail.
2. Cliquez sur l'icône "J'accepte la Politique 2023-11-13".
3. Remplir les informations requises et sélectionner :
 - **Région administrative** : Capitale-Nationale
 - **Établissement** : Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries – SAE Fierbourg
 - **Prénom et nom du responsable** : Secrétariat SAE Fierbourg
 - **Courriel du responsable** : saefierbourg@cssps.gouv.qc.ca*Une fois votre compte créé, activez-le via le lien reçu par courriel.*

4. Accéder au catalogue de formation.

- Sélectionnez "**Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP) – Volet théorique**" (disponible en français et en anglais).

Vous recevrez un courriel de confirmation dès que votre inscription sera validée.

5. Suivre la formation théorique.

- Connectez-vous au portail de formation.
- Allez dans "**Mes cours**" et commencez votre formation

6. Obtenir et envoyer votre attestation.

- Une fois la formation terminée, vous recevrez une attestation.
- **Envoyez-la complétée** pour pouvoir participer à la formation pratique.

Étape 2 : envoyer votre attestation préliminaire PDSP

À la fin de la formation en ligne, vous recevrez une attestation par courriel (PDF imprimable). Envoyez-la à saefierbourg@cssps.gouv.qc.ca au moins **72 heures avant** la formation pratique.

Sans preuve de réussite, l'accès à la formation pratique sera refusé.